

Paris, 1^{er} octobre 2010

Augmentation du capital avec maintien du DPS de 12,5 millions d'euros

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« **Augmentation de Capital avec Maintien du DPS** »), a reçu le visa n°10-346 de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en date du 30 septembre 2010 (le « **Prospectus** »).

Le Prospectus concerne aussi l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à la société Partners in Action, holding contrôlé majoritairement par les fonds communs de placement à risques FCPR Argos Soditic V-a, FCPR Argos Soditic V-b, FCPR Argos Soditic V-c, dont la société de gestion est Argos Soditic France (l'« **Augmentation de Capital Réservee** »).

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS permettra à Solving Efeso International de refinancer son emprunt Oceane qui vient à échéance en janvier 2012.

Par ailleurs, l'Augmentation de Capital Réservee et l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS ont pour objet de permettre à Solving Efeso International :

- (i) de renforcer durablement ses fonds propres de sorte à faire face à ses échéances court et moyen terme ; et
- (ii) d'avoir les capacités de poursuivre son développement, notamment par voie de croissance externe.

Rappel des précédentes opérations

Comme indiqué dans le Prospectus, Partners in Action, a souscrit le 30 juin 2010, 5 357 143 actions, au prix de 1,40 euro par action nouvelle, soit un montant brut de 7 500 000,2 euros, dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee.

Le prix d'émission a fait l'objet d'une attestation d'équité de la part d'un expert indépendant, le cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et sont assimilables aux actions existantes déjà admises aux négociations sur Euronext Paris. Le règlement-livraison a eu lieu le 30 juin 2010.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Au résultat de l'Augmentation de Capital Réservée, Partners in Action est devenue actionnaire de Solving Efeso International à hauteur de 39,9% du capital et 35,26% des droits de vote de la Société¹ et a donc franchi en hausse le seuil du 1/3 du capital et des droits de vote.

Le franchissement de ce seuil a généré l'obligation pour Partners in Action de déposer un projet d'offre publique d'achat en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF (l'« **Offre** »). Le prix d'Offre de 1,70 euro par action a également fait l'objet d'une attestation d'équité de la part du cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

Le 14 septembre 2010, Partners in Action a procédé à l'acquisition sur la base d'un prix par action de 1,50 euro, de 1.893.840 titres Solving Efeso International détenus par un groupe d'une vingtaine de personnes composé de membres du directoire et de managers et consultants principaux du groupe (ensemble les « **Partners** »).

A l'issue de ces opérations et de l'acquisition de 1.700.000 titres Solving Efeso International au prix de 1,70 euro par action², auprès de HIP Fénelon, Partners in Action détient 78,1% du capital et 75,8% des droits de vote de Solving Efeso International ainsi que 1.145.985 Océanes Solving Efeso International sur les 1.244.801 Océanes en circulation.

Augmentation de Capital avec Maintien du DPS

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS entrainera la création de 8 950 940 actions nouvelles, soit un montant brut de 12 531 316 euros. En effet, cette augmentation de capital n'a pas fait l'objet d'une garantie bancaire, mais Partners in Action en garantit la bonne fin de sorte que l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS sera en tout état de cause souscrite à 100%. Dans l'hypothèse où aucun autre actionnaire que Partners in Action ne souscrivait à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, Partners in Action détiendrait, à l'issue de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, 86,9% du capital et 85,3% des droits de vote de Solving Efeso International.

Chaque actionnaire de Solving Efeso International recevra un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 4 octobre 2010.

3 DPS permettront aux actionnaires de souscrire à titre irréductible à 2 actions nouvelles, au prix de 1,40 euro par action nouvelle (prime d'émission incluse).

Sur la base du cours de clôture de l'action Solving Efeso International le 29 septembre 2010 sur Euronext Paris, soit 1,85 euro, la valeur théorique d'un DPS est de 0,18 euro et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 1,67 euro. Le prix de souscription fait apparaître une décote faciale d'environ 24,32% par rapport au cours de clôture de l'action le 29 septembre 2010, et une décote d'environ 16,17% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

¹ En application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11, I du règlement général de l'AMF.

² Etant précisé qu'à la date du présent communiqué, seules 1.483.209 actions de la Société détenues par HIP Fénelon ont été cédées à Partners in Action; la cession des 216.791 actions restantes devant intervenir d'ici à l'ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées.

La souscription des actions pourra être libérée par voie de compensation des créances d'Océanes.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription des actions nouvelles commencera le 5 octobre 2010 et se terminera le 18 octobre 2010 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010948943.

Information du public

Le Prospectus peut être consulté sur le site Internet de la société Solving Efeso International (www.solvingefeso.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Le Prospectus est composé du document de référence de Solving Efeso International déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mai 2010 sous le numéro D.10-0436, de l'actualisation du document de référence de Solving Efeso International déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 juillet 2010 sous le numéro D.10-0436-A01, d'une seconde actualisation du document de référence de Solving Efeso International déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 septembre 2010 sous le numéro D.10-0436-A02, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque décrits dans le document de référence, dans l'actualisation du document de référence et dans la note d'opération.

Prochaine communication :

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010 : 10 novembre 2010

Contact :

Relations Investisseurs

Tél. : (+33 - 1) 53 53 57 00

info.investor-relations@solvingefeso.com

www.solvingefeso.com

SOLVING EFESO INTERNATIONAL se situe parmi les leaders internationaux du conseil en stratégie d'entreprise et en amélioration de la performance opérationnelle.

Avec un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros et plus de 350 consultants, le groupe Solving Efeso International est présent dans 18 pays (Europe, Moyen-Orient et Amériques).

L'action Solving Efeso International est cotée sur Euronext Compartiment C.

Flottant : 20%

Nombre d'actions : 13 426 412

Date d'introduction : 02/07/1998

Code 6467

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

ISIN FR0004500106
Mnemo : OLV

Bloomberg : OLV:FP
Reuters : SLVG.PA

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Solving Efeso International n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et Solving Efeso International n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou (ii) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») et sont visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre ») ou (ii) aux personnes qui sont des « high net worth entities » entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, auxquelles ce document peut être légalement communiqué ou (iii) à toutes autres personnes auxquelles ce document peut être légalement communiqué.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie.